

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 9 novembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 4 novembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 9 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n° 48_2023</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p>

Objet : BAR A THYM – DEVIS ÉCLAIRAGE AUBERGE

Madame Christelle DEROBERT informe les membres du conseil municipal de la nécessité de remplacer l'éclairage de l'auberge du Bar à Thym, en LED afin d'améliorer l'éclairage dans la salle de restaurant et diminuer les coûts d'électricité.

Le Conseil municipal prend connaissance des devis concernant les travaux de fourniture et installation de l'éclairage de l'auberge du BAR A THYM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et une abstention :

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise Thierry GIROD, Électricien, pour la fourniture et l'installation de l'éclairage LED à l'auberge du BAR A THYM, pour un montant HT de 10 736.10 € ;
- Et **autorise** Monsieur le Maire à commander les travaux et signer toutes les pièces s'y affèrent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le : <i>14/11/2023</i></p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p>	<p>Le secrétaire de séance, Marie TROUILLET</p>
--	---	---



(Handwritten signature of Marie Trouillet)